



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : 28 mars 2019

Année scolaire : 2018- 2019

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 11 mars 2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Bertrand ELISE

Secrétaire de séance : Mme GAILDRAUD Ingrid, représentante des parents d'élèves

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 20

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du CA du 29 janvier 2019
- 3) Modification éventuelle de l'ordre du jour du CA du 28 mars 2019
- 4) Compte financier 2018
- 5) Questions financières
- 6) Contrats et conventions
- 7) Questions diverses (à déposer 48 h avant la séance)

- Annexes [nombre – titre)

PRESENCE au CONSEIL

Séance du 28 mars 2019

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	ÉLISE Bertrand	X						
	Proviseur ou principal adjoint	COLAS Jean Pierre	X						
	Gestionnaire	MATHIEU Christophe	X						
	C.P.E.	CASSOU Isabelle	X						
	Invité	SIQUES Dominique							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	SIMONÉ Maryline		X		BLANCHARD Gérard			
		AMMOUCHE Soraya		X		FERREIRA Otília			
	Groupement de communes	MAUVILLY Jean Michel	X			JAUJIN Arnaud			
	Commune siège	SABATIER Michel	X			MICHEKROUN Frédéric			
PERSONNALITE QUALIFIEE		LELU Roger		X		LONGUET Arnaud			
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	NICOLAON Philippe	X			MULLIER Bénédicte	X		
		CARMONA Rosario	X			GUEZOU Philippe			
		FARGES Julien	X			COURDÉ Pascale			
		JACOLET Clotilde			X	MASSON Alain			
		BALLET Sébastien	X			LABASSE Claudine			
		LE DMELLE-FOUCRY Véronique	X			NANTET Alexandra			
		COCHARD Marion	X			DESVALLOIS Céline			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	CLOAREC Corinne			X	LEVAVASSEUR Maïté			
		ROBIN Christine			X				
		CHICHEREAU A. Rose			X				
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	GAILDRAUD Ingrid	X			ROUSSELOT Armelle			
		BOUCHER Sophie			X	MARTIN Isabelle	X		
		MOTTU Sophie	X			VANDERMEERSCH Patrice	X		
		TONIN Jean Philippe	X			BOUSSIER Jean Marie			
		GUINET Murielle			X	REDONDO Corinne			
	Elèves	THOMAS Julie	X			VIGNAUD Constance			
		SABOURIN Nina		X		PLISSON ARCOS Lazare			
		HAITCE Théotim		X		FOUCHER Lucile			
		LAGABRIELLE Juliette	X			USSPBK Madina			
		NEGRET Adrien		X		BOBIN Jules			

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

A 18 h, avec 19 présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I - Désignation du secrétaire de séance

Mme GAILDRAUD Ingrid, représentante des parents d'élèves (PEEP), accepte le secrétariat de séance.

II - Approbation du PV du CA du 29 janvier 2019

Le PV du CA du 2019 est approuvé à l'unanimité

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

III – Modification éventuelle de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour, ce sont les questions diverses qui ouvrent le conseil.

IV – Questions diverses

Mise en ligne des comptes rendus des CA et commissions ? (FCPE)

La rubrique « instances du lycée » existe sur le site. Les comptes rendus y seront désormais postés (exception faite des conseils de discipline).

Est-ce que tous les choix d'enseignements de spécialité seront respectés ? (FCPE)

L'équipe de direction fera le maximum pour faire vivre l'esprit de la réforme et ne pas faire perdurer, sous une forme déguisée, les filières classiques actuelles (L, ES, S).

En revanche, la réponse à la question ne pourra être donnée que lorsque les EDT seront totalement réalisés, soit la deuxième quinzaine d'août.

Chaque élève de seconde a fait 4 vœux d'enseignement de spécialité (parfois 3 seulement) et à l'issue des conseils de classe du second trimestre, M. Colas a réalisé une étude statistique. Un document de présentation et d'analyse des demandes est distribué à chaque membre du conseil. Les résultats bruts correspondent au nombre d'occurrences (environ 1500) de chaque enseignement de spécialité mais non classés par ordre de vœu. Il en ressort une prédominance des matières scientifiques mais aussi SES, HG Géopolitique.

A noter que l'enseignement de langues, littérature et cultures étrangères sera dispensé en Anglais uniquement, et ce n'est pas un choix de l'établissement. Un seul établissement dans le département (lycée Bellevue à Saintes) dispensera cet enseignement en Espagnol. Des évolutions apparaîtront peut être dans l'avenir, le lycée Dautet, comme d'autres établissements, ayant demandé cet enseignement puisse être enseigné dans d'autres langues que l'Anglais.

M. Tonin : le sport ?

M. Elise le sport est une option facultative qui sera mise en place pour le niveau seconde à la rentrée (volonté du recteur) ; Mme Vérueil sera en formation.

Réponse de M. Elise à M. Sabatier sur la non possibilité de la LLCE en Allemand : la DNL allemand en section européenne sera maintenue.

M. Colas précise que dans les enseignements de tronc commun demeurent les 2 LV au choix des élèves.

M. Colas reprend l'analyse du document statistique des vœux et précise qu'un certain nombre d'élèves ont choisi des enseignements de spécialité qui ne seront pas enseignés à Dautet. Ces élèves (environ une vingtaine) seront contactés afin de savoir si leur choix a été en toute connaissance de cause. Si tel est le cas, ils auront la possibilité de s'inscrire dans l'établissement concerné. De la même façon des élèves d'autres établissements qui choisiront des enseignements spécifiques à Dautet rejoindront l'établissement.

Les enseignements de spécialité ne concernent que les élèves qui poursuivront une 1^{ère} générale, et pour certains le conseil de classe pourra émettre un avis défavorable à la

poursuite de la scolarité en 1^{ère} générale ; les % du tableau ne permettent pas aujourd'hui de faire des projections sur les EDT car elles sont trop vagues et fonctionnent sur 4 vœux alors qu'à l'issue du 3^{ème} trimestre, le choix se restreindra à 3 vœux. Cela donne juste une coloration, et ne permet pas d'aller au-delà.

La réponse définitive sera apportée aux familles à l'issue de l'établissement des EDT, et en cas de difficulté pour accéder à tel ou tel enseignement de spécialité, le lycée prendra contact avec les familles potentiellement concernées pour modifier le cas échéant.

M. Farges : Sur les fiches de dialogue entre les familles et l'établissement avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, combien de vœux seront à formuler ?

3, qui peuvent être différents de ceux formulés au 2nd trimestre. Les enseignants émettent leur avis quant à la pertinence du choix de l'élève. Les familles seront alors contactées, si nécessaire, pour revoir leur choix afin d'orienter le jeune au mieux en fonction de ses aptitudes.

Mme Carmona : en cas d'impossibilité structurelle, les familles seront donc contactées à l'issue de l'établissement des EDT (fin août) ?

Mr Elise : il n'est pas possible de faire autrement. Les difficultés s'annoncent et le lycée se félicite d'avoir mis de côté un volume d'heures suffisamment important dans la répartition soumise au CA précédent ; 30h ne sont pas affectées pour l'instant. Elles serviront à faire vivre la réforme. En revanche, des choix seront nécessaires afin d'arbitrer le nombre minimum pour un effectif donné (les réponses positives à des demandes marginales, numériquement parlant, ne pourront de ce fait pas forcément être toutes honorées).

Lors de la dernière réunion de direction, une collègue a proposé de construire les EDT en commençant avec le nombre le plus faible d'occurrences (danse, musique). Une simulation sera faite dans ce sens et si cette structure consomme plus que le volant d'heures attribuées, il faudra remonter d'un cran.

Les proviseurs chargés des EDT sont accompagnés et ont déjà bénéficié de réunions préparatoires (journée de formation prévue). Jusqu'alors sur le plan technique, les choses évoluent plutôt positivement.

Tout sera fait pour répondre à toutes les demandes mais aucune assurance ne peut être affirmée aujourd'hui.

Quels professeurs pour l'enseignement de seconde « Sciences numériques et Technologie ? Quelle formation ? (FCPE)

Le CAPES d'informatique vient d'être créé ; ses nouveaux enseignants ne seront pas opérationnels avant quelques années et devront être tentés par l'enseignement.

Actuellement, un vivier insuffisant : 5 professeurs de maths sont actuellement volontaires. Une démarche sera prochainement engagée pour l'élargir à d'autres disciplines, conformément aux préconisations. Le programme est en ligne depuis le 23 novembre 2018. L'enseignement pourrait être structuré en trois modules correspondant à la typologie des thèmes mentionnés dans le programme. Les supports pourront être du cours, des visites, des films, des conférences, des exercices. Cet enseignement pourra être pris en charge par des enseignements de disciplines autres que scientifiques.

La mise en place risque d'être difficile par le manque d'enseignants directement volontaires ; une seconde lecture du programme permet d'envisager des modules (ex : opportunités et risques du Web, différence entre Fake News et information, GPS, électronique embarquée dans les véhicules...); le but ? Conformément à l'esprit du programme, est de ne pas avoir une approche trop restrictive et de pouvoir solliciter plus d'enseignants pour assurer les cours pour les 17 secondes à la prochaine rentrée. 2 jours de formation auront lieu en juin.

Juliette : au lycée Vieljeux, il existe des filières technologiques (ex STI2D) ; serait-il envisageable d'avoir une participation de ces enseignants à Dautet ?

M.r Elise : les établissements où cette difficulté sera résolue facilement sont effectivement des établissements où l'enseignement technologique est déjà dispensé ; cela permet de sécuriser des postes (en complétant des services). Aucun danger ne pèse sur les postes de Dautet. S'agissant d'une collaboration avec Vieljeux, elle n'a pas été envisagée pour l'heure.

Il y aura des différences d'un établissement à l'autre car les compétences pédagogiques sont différentes et les enseignants s'adapteront en fonction de leur zone de compétence.

La problématique posée par M. Elise est de savoir s'il faut s'orienter vers une approche disciplinaire ou une approche par module (le délai est court ... 4 mois) ?

Cette nouvelle réforme impose de fait un temps de rodage, et de corrections éventuelles de trajectoire.

Cette discipline correspond à 1h30 hebdomadaire pour chaque seconde. Il est tout à fait possible d'organiser cet enseignement sur un autre rythme afin de tenir compte des projets.

Qu'en est-il de l'achat des livres par la Région? (FCPE)

Le président de la région NA a fait des déclarations dans la presse il y a quelques temps qui inquiètent à la fois les fédérations de parents d'élèves et des équipes de direction des établissements.

En l'état actuel de nos informations, le projet ne serait pas mis en œuvre à la rentrée.

2 questions et une incertitude demeurent : 1) les manuels sont-ils utilisés dans toutes les disciplines et par tous les professeurs ? 2) quid du livre numérique ? 3) Nous n'avons pas l'assurance que les nouveaux manuels seront prêts à la rentrée.

Délai très court pour les commander en temps utile et très forte inquiétude des fédérations de parents d'élèves pour obtenir le cas échéant les manuels en temps utile.

Juliette : serait-il possible de mettre à disposition dans les classes quelques manuels pour les disciplines qui le requiert ?

M. Elise : solution, entre autres, envisagée par l'établissement ; se pose le problème du stockage et de la répartition des salles.

Mme Carmona souligne que les élèves ne disposeraient pas de manuels chez eux.

Une enquête sera réalisée par la direction auprès des enseignants pour évaluer l'utilisation des manuels scolaires et permettre ainsi de décider au mieux l'utilité ou non d'acheter des manuels.

La seconde question est l'utilisation du livre numérique ; il est avant tout nécessaire d'avoir des informations pratiques sur ce livre numérique (achat de licence tous les ans).

M. Tonin : existe-t-il un timing prévu ?

M. Elise : le timing est celui qui est donné, à savoir avant le mois de mai, la consultation auprès des enseignants pour le besoin ou non ou partiel de manuels scolaires et croiser cette question avec celle de l'utilisation du livre numérique. Il n'y a pas nécessité d'avoir un consensus dans toutes les matières.

Intervention de Mme Le Divellec pour rapporter une information donnée par une représentante de la région lors d'un comité de pilotage : l'idée est de s'orienter plutôt vers des PDF.

Réorganisation de la journée de l'élève (SNES FSU)

Objectif : redonner sa place à la pause méridienne ; en effet la réduction importante de la pause méridienne engendre plusieurs dysfonctionnements notamment la désaffectation du nombre de DP non seulement au cours de l'année et aussi au fil des ans (la question sera abordée lors de la présentation du CF 2018 par M. Mathieu). Le second point est le stress de nombreux élèves de l'établissement quant à la courte durée de la pause méridienne et qui ne les met pas dans des conditions optimales de travail pour toute la journée.

L'objectif fixé est de donner une place plus conséquente à cette pause ; cependant cela ne permettra pas de respecter les préconisations ministérielles (1h30). Le but à atteindre est d'1h par élèves sauf quelques exceptions pour la rentrée prochaine.

Pour ce faire 3 leviers essentiels :

1) réorganiser la journée ; des pistes sont envisagées mais non évoquées encore à ce jour car il faut une concertation avec le personnel concerné. En substance, la direction souhaite moduler la journée : les élèves de terminale travailleraient de 8 à 13h le matin (pause de 13 à 14h) et ceux de seconde et première de 8h à 12h (pause de 12 à 13h) et inversement l'après-midi. Cela nécessiterait la distribution d'une collation, de préférence sans emballage, facilement sécable, hygiénique, et facilement distribuable, en cours de matinée aux élèves.

2) mieux utiliser les 9 demi-journées de la semaine ; le mercredi après-midi restant dédié aux activités extra-scolaires, notamment sportives.

3) limiter la charge pédagogique de certains élèves et leurs familles au raisonnable. Attention au cumul des options, ce qui génère du stress pour les élèves et une difficulté majeure pour l'organisation des EDT.

Mme Carmona souligne qu'avec la nouvelle réforme il y aura moins d'options.

M. Ballet interroge M. Mathieu sur la plage horaire d'ouverture du restaurant scolaire. Cela concerne la réorganisation des heures de travail des agents de service (amplitude plus

importante, peut être ¼ h supplémentaire) : une réflexion est menée en ce sens avec le personnel concerné.

Mme Mullier précise que cette question a été abordée lors du dernier conseil pédagogique. Le SNES fait le constat que la pause méridienne est trop courte mais n'a pas d'avis tranché sur la question (séparation terminales / secondes et premières) et souhaite de réelles discussions et échanges entre la direction et le personnel de restauration, alors que cette solution a été annoncée au cours de certains conseils de classe aux représentants des parents d'élèves.

M. Elise précise qu'il y avait des pistes et que les enseignants lors des réunions pédagogiques ont émis d'autres solutions. Lors des conseils de classe, les proviseurs ont souhaité répondre à la demande forte des familles et des élèves. La direction prendra en compte les solutions proposées par les enseignants et les agents. La responsabilité des proviseurs lors de conseils est de répondre aux questions des parents et des élèves, même si ces solutions pourront évoluer si de meilleures propositions pouvaient être faites. Rien n'est arrêté.

Mme Carmona précise l'importance d'écouter tous les points de vue, émanant soit des enseignants soit des agents.

M. Mathieu rappelle que la discussion avec les agents est très libre et qu'elle a d'ores et déjà commencée, dans le cadre notamment d'un groupe de travail spécifique, afin que les réorganisations éventuelles soient anticipées.

Juliette pense que la pause pour les terminales à 13h risque d'engendrer de forts mécontentements et pourquoi ne pas proposer 12h30 ?

M. Elise sollicitera aussi l'avis des élèves.

M. Colas souligne la difficulté du passage de flux qui dépend aussi de la bonne volonté des élèves d'aller déjeuner ou non au moment qui leur est dédié (possibilité d'une contrainte horaire avec la carte de self ?).

Le calendrier proposé est le suivant : conseil pédagogique du 9/04 : réflexion sur les possibilités de modification - avril/mai : groupe de travail : proposition et validation des pistes - CA fin juin : vote obligatoire.

Proposition de modification du règlement intérieur, ce point sera débattu en fin de séance.

V – Compte financier 2018

M. Mathieu explique l'usage du compte financier et son intérêt. L'idée est de tracer le sens et les directions, d'attirer l'attention par des focus sur ce qui semble intéressant à la direction et d'ouvrir éventuellement la discussion avec les membres du CA sur ces points.

Le but n'est pas de détailler de façon purement comptable le CF, l'ensemble des documents comptables réglementaires ayant été distribué à chacun préalablement.

Le budget s'élève à 1,6 – 1,7 M€. Il convient toujours de rappeler que cette somme ne concerne que le fonctionnement et les investissements réalisés par le lycée, à l'exception des salaires et des investissements lourds qui sont supportés par l'Etat et la Région, chacun pour ce qui relève de ses compétences.

M. Elise l'a expliqué en introduction, le but est de faire le point sur l'exécution du budget 2018, et d'attirer l'attention sur une autre notion, celle de photo du patrimoine de l'établissement.

Le résultat financier est la différence entre les recettes et les dépenses : cela rend compte d'un exercice écoulé pendant une année. Dans un établissement, le patrimoine peut être enrichi par des achats divers qui perdurent ou non. Le CF permet de comparer avec les années précédentes (un résultat positif peut parfois ne pas être rassurant, soit parce que l'argent n'est pas utilisé ou parce que le résultat peut avoir tendance à diminuer et inversement un résultat négatif peut ne pas être inquiétant s'il résulte d'un enrichissement de l'établissement).

Légalement, le CF doit être voté avant le 30/04 ; ensuite des présentations doivent être adressées au Trésor Public avant le 30/06 qui lui-même les adressera à la chambre régionale des comptes pour le 30/10.

Les premières diapos présentent les caractéristiques générales du CF, les obligations légales ainsi que les pièces constitutives (développement des charges et des produits) et l'exécution du budget (colonne 2018 uniquement).

Le tableau de synthèse reprend au moins 3 exercices ; l'intérêt réside dans l'analyse dans la durée, sinon cela perd de son sens.

La construction budgétaire s'articule ainsi :

- Recettes :

- 3 services généraux : AP – VE – ALO

- 2 services spéciaux et 1 service investissement : SHR – SBN - OPC

- Dépenses : même structure

Il est noté un résultat positif pour services généraux de 29 808€ et un résultat positif pour les services SRH de 31 085€. Le résultat global s'élève à 60 896€. Ce chiffre est à comparer aux années précédentes et montre une certaine cohérence dans l'évolution. Il est intéressant de comparer aussi les résultats entre les services généraux et services de restauration. Il y a une réelle étanchéité entre le SRH et le reste des services de l'établissement, c'est à dire que chacun doit rester autonome, sauf vote contraire de l'AG.

Le résultat positif des services généraux provient quasi-intégralement du résultat positif du service ALO + 32k€ (AP : - 3218.01€, VE : + 515.30€).

Les recettes :

Le budget initial a été voté en CA en novembre 2017 ; en cours d'année, des décisions budgétaires modificatives ont été votées en CA et peuvent ainsi modifier significativement l'autorisation initiale (1 638 k€ → 1 732k€). Cela donne un ratio, généralement positif. Le pourcentage noté pour 2018 est de + 5, 71, ce qui au regard d'autres établissements est très satisfaisant, démontrant ainsi que le travail prévisionnel réalisé est précis.

L'autre indicateur important est de comparer la prévision finale avec la réalisation : - 6%, ce qui apparaît aussi comme un bon résultat.

Il est à rappeler que les recettes déterminent les dépenses, et par conséquent plus le delta entre la prévision finale et la réalisation sera faible, plus le fonctionnement de l'établissement sera confortable.

Recettes AP (7% d'augmentation versus 2017)

La participation des familles aux projets et voyage en 2018 est en forte hausse, corollaire de la baisse des subventions de la région NA. + 20% par rapport à N-1 et doublé en 3 ans. Il est à noter une diminution des subventions du ministère de l'éducation nationale (ne figure cependant pas dans cette ligne la participation de l'Etat liée aux rémunérations du personnel).

Recettes VE et ALO

VE : baisse de la participation région, qui concerne le fond social ; l'établissement a fait le choix d'augmenter les subventions concernant l'éducation citoyenne, le vivre ensemble, etc.... (apport de 2 600€ de la dotation de fonctionnement sur VE) ce qui n'est pas une préconisation de la collectivité.

Pour les subventions de l'éducation nationale, l'établissement retrouve du fond social pour la deuxième année, lequel avait disparu depuis presque 10 ans.

ALO : les locations d'hébergement réalisées notamment en été baissent par rapport à 2017 (le nombre d'hébergements reste stable, en revanche le nombre d'élèves hébergés diminuent ; ce qui induit une réflexion sur un nombre minimum d'élèves à accueillir par association, étant donné la lourdeur de gestion).

M. Elise souligne le surcroît de travail pour les agents de service lié à ces locations saisonnières et qu'une discussion est en cours pour trouver un moyen de rétribuer, non pas directement mais par des investissements dans du matériel pour améliorer leurs conditions de travail.

M. Sabatier demande des précisions sur les associations qui bénéficient de ces locations.

M. Mathieu : ce sont des sportifs (2 structures de basket) ; une discussion est en cours avec les Francfolies.

M. Sabatier : pourrait-il être envisageable d'accueillir des étudiants (dizaines voire centaine) qui restent à LR l'été et qui se trouvent confrontés à des difficultés d'hébergement lié à des baux étudiants prenant fin en juin ?

M. Mathieu : juridiquement le principe de spécialité des établissements s'applique ; l'établissement ne peut se placer dans un domaine concurrentiel.

M. Elise : Quid de la responsabilité en termes de sécurité et d'encadrement ?

L'établissement ne peut, seul, prendre ce genre de décision. Il convient de se tourner vers la Région, qui, si elle l'acceptait, devrait prendre les dispositions requises en matière d'encadrement et de responsabilité.

La majorité des recettes du service ALO provient des subventions de la région (-5%) ; le dernier élément est la contribution SRH.

SRH

Il est à noter une baisse du nombre de repas, notamment au cours de l'année. Cette problématique est à revoir notamment en conseil de direction sur la flexibilité accordée aux familles.

Le système du forfait présente notamment un intérêt social ; le coût repas s'élève à 2,88€. Très peu d'élèves prennent 5 repas et le système vit grâce au forfait instauré.

Cependant, au cours du 3^{ème} trimestre, il est à noter de nombreuses demandes pour devenir externe ; cet équilibre du forfait est mis à mal sur le dernier trimestre. Il est également clair que de plus en plus de familles ont du mal à accepter/comprendre la logique du forfait, privilégiant l'approche du ticket : « je paie ce que je consomme ». Le système actuel devient difficile à pérenniser de par l'évolution de cette tendance au fil des années.

M. Mathieu rappelle un indicateur déjà évoqué par la Région elle-même : 5 000 repas = 1 agent.

En 2018, les effectifs sont les suivants 750 DP et 180 internes ; la baisse du nombre de repas se poursuit d'année en année avec un prix de restauration qui n'a connu aucune augmentation depuis 5 ans.

SBN

+ environ 10% de subvention ; en revanche, le nombre de dossiers est relativement stable mais cette augmentation est liée aux modifications de modalité de répartition et d'affectation. L'état a modifié les niveaux de revenus donnant droit aux bourses ainsi que les taux de bourse.

M. Sabatier : les bourses servent à financer l'internat ?

M. Mathieu : non, pas seulement : les bourses servent à aider les familles à scolariser leurs enfants (restauration, internat, équipement.)

OPC

Les subventions investissement région s'élèvent à 24 580€.

Les dépenses :

Le principe de comparaison est le même que pour les recettes.

Les taux d'évolution sont légèrement mieux que l'année passée. Le différentiel est plus important que celui des recettes car des efforts sont réalisés pour une bonne maîtrise des dépenses. De plus un prélèvement sur fond de roulement autorise l'établissement à faire des dépenses sans avoir les recettes en face, en prélevant dans les réserves.

AP : crédits disciplinaires répartis sur les différentes disciplines pour leur fonctionnement courant, crédits tertiaires (utilisation de la taxe d'apprentissage non attribuée car des projets sont en attente), crédits CPGE.

Il est important de distinguer les crédits pédagogiques complets intégrant les voyages scolaires et les crédits pédagogiques hors voyages scolaires, ce qui reflète mieux le cœur de métier.

ALO : à noter une baisse des dépenses globales en dépit de la hausse de la viabilisation (augmentation du coût unitaire du gaz, mais les consommations restent très maîtrisées); en revanche, il sera nécessaire d'investir dans des rénovations afin de ne pas laisser l'établissement se dégrader.

Tous les contrats ont été revus, recourt à tous les groupements d'achats possibles.

VE : en ce qui concerne le fonds social, on distingue le fonds social région (voyages, projets pédagogiques, internat, DP, transport...) et le fonds social état. Ces 2 critères font l'objet d'un rapport à la région et à l'Etat sur les modalités d'utilisation de ces fonds.

SRH : Le poids des commensaux (adultes, invités...) est important et représente désormais 12%.

Le coût complet d'un repas (juste l'analyse du fonctionnement) s'élève à 5,21€ et est porté par l'établissement. Le vrai coût serait d'intégrer tous les investissements et le montant calculé est toujours au minimum de 8 à 9 € (identique pour toutes les structures).

Le coût denrée s'élève à 2,78 € (2,69 € en 2017).

SBN : Le nombre de dossiers de boursiers est passé de 569 à 604, du fait de la modification des tranches de revenus ouvrant droit aux bourses. Cela ne signifie pas que la proportion de SCP défavorisées augmente dans l'établissement (11,5 – 12%) ; les CSP + et ++ représentent 60%.

OPC : Le montant des investissements s'élève à 33k€ alors que les subventions ne représentent que 24k€, le différentiel provient des ressources propres.

S'ajoute des dépenses d'équipement : Renouvellement du mobilier de classe, mobilier de vie scolaire, travaux de réfection d'espaces intérieurs. Ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 28k€.

Diapos de synthèse : suivi régulier d'indicateurs tels que les crédits pédagogiques avec ou sans voyage scolaire, taux des internes, de DP, le coût repas

Situation du FDR : le fond de roulement schématiquement est constitué par l'accumulation des résultats (environ 630k€) ; l'évolution est intéressante et ne montre pas d'infléchissement bien au contraire. Un indicateur important est de ramener en nombre de jours de fonctionnement ; on estime que le minimum est de 60j, l'établissement Dautet est à 150j.

Le problème de l'établissement n'est pas un défaut de ressources mais un défaut de moyens humains (pour les études de marchés, les installations...) pour utiliser ces sommes.

La capacité d'autofinancement est de 78 254 €.

Le COFI 2018 est approuvé à l'unanimité

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L'affectation du résultat à leur réserve respective est approuvée à l'unanimité

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

VI – Questions financières

Prélèvement sur le Fonds de roulement :

Le montant total des projets s'élève à 378k€, il est proposé de prélever le différentiel avec les recettes déjà acquises, soit 331k€. Ainsi le nombre de jours de fonctionnement tombe à 64. Il s'agit d'un équilibre à trouver sans mettre en péril le fonctionnement de l'établissement et l'allocation de subventions par la région qui est liée à ce nombre de jours de fonctionnement.

Les projets actuels concernent le renouvellement de matériel informatique, de mobilier, de participation au CVL, rénovation du mobilier de l'internat, équipement, entretien, véhicules de service....

Vote pour le prélèvement sur FDR de 331k€ approuvé à l'unanimité

Votants 19 - Pour 19 - abstention 0 – contre 0

Mr Mathieu présente plusieurs points aux membres du CA :

- DBM pour information : Permettre l'ouverture de crédits affectés (reliques participation des familles pour l'accueil des correspondants américains)
- Modification des tarifs divers et d'hébergement (5,20€ la nuit) ; tarifs applicables au 1^{er} avril 2019.
- Convention d'occupation précaire : une convention est proposée au vote des membres du CA pour permettre l'occupation d'une chambre d'appartement (2^{ème} étage bâtiment D) au bénéfice de 2 enseignants d'Espagnol (du 01/04 au 30/06 pour l'une et du 01/05 au 15/07 pour l'autre)
- Projet Maths en jean : participation des familles arrêtée à la somme de 20€ (et non 40€ comme voté initialement).
- Budget des voyages : concerne l'échange avec Regensburg ; la participation du lycée prévue initialement à 480€ passe à 1 210€

Votants : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

VII – Contrats et conventions

- Convention de partenariat Lycée du Bois d'Amour – Dautet. Ce partenariat a pour objet de permettre aux élèves des 2 établissements de partager les frais et les prestations relatifs à l'accueil commun d'un témoin victime de la Stasi. Le lycée Dautet sera porteur administratif et financier du projet, et refacturera à hauteur de 50% des dépenses au lycée du Bois d'Amour.
- Convention de partenariat « Nouveau Festival – saison 3) avec la région NA. Le lycée prendra en charge le transport, avant demande de remboursement.
- Convention Toulouse INP : en vue de la tenue d'un centre d'épreuves écrites au concours commun INP les 29 & 30/04/19 et 02 & 03/05/19. Le lycée assurera l'organisation matérielle de ces concours pour 61 candidats et percevra à ce titre une indemnisation de 350€.
- Convention Intendance Numérique (Turbo-Self) : contrat avec la société INCB pour un coût de 2607,42 €.
- Contrat de maintenance EPM17 : contrat de maintenance (3 visites annuelles) du poste de relevage des eaux usées avec la société EPM 17 pour un coût de 869.40€ TTC.
- Groupement d'achats « Gestion des déchets toxiques » interrégional entre Poitiers et Limoges.
- Groupement d'achat « énergie et travaux/fournitures/servies en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » géré par la région NA ; adhésion à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Règlement intérieur de l'établissement

Monsieur Elise fait le constat des incohérences entre les dispositions prévues au règlement intérieur et leur application, mettant à mal l'autorité des personnels d'encadrement et des agents. Cette situation concerne essentiellement l'utilisation du portable et la tenue vestimentaire.

- Téléphone portable : après discussion avec les enseignants et les élèves, il s'agit de trouver une juste mesure qui préserve la tranquillité du lieu, qui préserve sa vocation d'enseignement et d'éducation tout en prenant en compte les évolutions inéluctables des usages du téléphone
- La proposition faite est la suivante : *« les appareils mobiles doivent être en mode silencieux. Ils ne peuvent être utilisés dans les salles de classe que sur autorisation expresse de l'enseignant. Leur usage est interdit dans les escaliers pour des raisons de sécurité, et pour de raisons de convivialité au restaurant scolaire, sous quelque forme que ce soit. A l'intérieur des bâtiments – exception faite des salles de cours, des escaliers et du restaurant scolaire – ils peuvent être consultés, à l'exception de tout usage sonore – conversation téléphonique, écoute de messages ou de musique) y compris avec des écouteurs. Tout enregistrement de son ou d'image est strictement interdit sous peine de poursuite (application du droit à l'image : Article 226-1 du code pénal). En cas de non-respect de ces consignes, l'élève, après rappel à l'ordre pourra, selon les cas, être puni, se voir confisquer temporairement son téléphone, voire être sanctionné dans les cas les plus graves ».*

M. Nicolaon : en ce qui concerne le restaurant scolaire, cela signifie que les élèves ont interdiction de consulter leur téléphone ? Le risque n'est-il pas que cette mesure ne soit pas respectée ?

Mme Carmona : l'usage sonore avec des écouteurs ne devrait-il pas être possible (quelle différence avec des appareils type MP4 ?) ? Il y a une différence entre les conversations téléphoniques et l'écoute de la musique.

M. Elise : en ce qui concerne le restaurant scolaire, si les choses restent en l'état, on ne peut que déplorer l'attitude de certains élèves absorbés par leur téléphone au détriment de la convivialité. Les règles sont assouplies mais le lycée a aussi pour vocation de construire la citoyenneté. Lors des débats avec les élèves, il n'y a pas eu de contestations majeures sur l'interdiction de l'usage du téléphone au restaurant scolaire.

Après discussion, il ressort qu'il est nécessaire de mettre en place cette mesure pour essai.

- Tenue et comportement : *« on évitera notamment les vêtements qui laissent apparaître les sous-vêtements ou les parties du corps habituellement recouvertes*

dans une tenue de ville : torse, cuisses, etc...Il est interdit de cracher à l'intérieur et aux abords du lycée ».

Mme Mottu : quid du bermuda ?

M. Elise : il faut différencier le bermuda et le short de plage ; le bermuda est une tenue de ville ; en revanche le short de plage assorti de tongs ne peuvent être autorisés.

Mme Carmona demande jusqu'où s'étendent les abords du lycée et la présence des surveillants à l'extérieur de l'établissement peut être considérée comme « limite ».
Jusqu'où peut-on aller ?

M. Elise : Cette question renvoie à la différence entre la dimension juridique et la dimension éducative de notre mission. En l'occurrence, nous nous situons clairement dans le cadre éducatif.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour ayant été épuisé, Mr ELISE clôt la séance à 20h55.

La secrétaire de séance,

Ingrid GAILDRAUD



Le président,

Bertrand ÉLISE

